

ordinaire des référents de proximité

on

ent absents : A

➤ **Evènements**

- Cérémonie Legacy Awards qui aura lieu le 09 octobre
- CSE RATP le 10 octobre
- Nuit de l'alternance le 16 octobre
- Les soirées de gala Service Awards 2025 se tiendront les 28, 29 et 30 octobre

➤ **D – Time saisie reprise par les Opérations**

- **L'outil de planification UKG (anciennement KRONOS) est remplacé par UKG Pro depuis le 22 septembre 2025.** Une version innovante, plus fluide et adaptée à vos usages quotidiens.



L'application permettra aux Cast Members dont la planification était déjà consultable via UKG de continuer à effectuer les opérations suivantes depuis n'importe quel appareil mobile ou ordinateur :

- Consulter les horaires planifiés ;
- Ajouter ou modifier ponctuellement les jours de repos sur un planning qui n'est pas encore planifié ;
- Visualiser les compteurs de congés acquis et en cours d'acquisition tels que CX et C4* ;
- Faire des demandes de congés, demandes d'absences et demandes de dispos / indisponibilité horaire ;
- Demander des échanges de shift avec des Cast Members dans vos locations de planification.

Plus qu'un changement, **c'est une mise à jour** : les règles de fonctionnement restent les mêmes, mais certaines fonctionnalités clés seront simplifiées et améliorées pour offrir une meilleure expérience aux utilisateurs.

En bref :

Pose de congés facilitée ;

Visualisation complète du planning sur une seule page ;

Demandes d'absences plus intuitives ;

Une interface plus moderne, simple à utiliser sur mobile, tablette ou ordinateur.

- **À partir du 1er septembre 2025, *Workvivo* est devenu officiellement notre nouveau réseau social d'entreprise en remplacement de Workplace.**

➤ **Cérémonie d'annonce des ambassadeurs Disneyland Paris**

La cérémonie d'annonce des ambassadeurs pour les deux prochaines années (2026-2027) se tiendra le 25 septembre 2025, à partir de 10h. Cet événement marquant permettra de découvrir les Cast Members sélectionnés pour représenter officiellement la destination durant cette période. Pour permettre à chacun de suivre la cérémonie, elle sera diffusée en direct sur Workvivo (anciennement WorkPlace) offrant ainsi la possibilité de participer à ce moment de célébration.

➤ **Point sur les effectifs : au 31 août 2025**

Restauration

	25/08/2025	31/08/2025	31/08/2025	31/08/2025		
			CDI	CDI	Grand Total	
			lin	Féminin	Masculin	
CAD				13	27	40
AIA				32	45	77
AMN	1	2	82	157	242	
NCA	364	279	783	758	2184	
TOTAL	365	281	910	987	2543	

	AMN	AMN	NCA	NCA	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
Dont Alternants					
Apprenti	1	2	7	6	16
Total	1	2	7	6	16

Actualité sociale :

- ❖ **NAO** : Jeudi 11 septembre 2025, mardi 23 septembre 2025 - Mardi 30 septembre 2025
- ❖ **Frais de santé et prévoyance** : Jeudi 16 octobre 2025 - Jeudi 30 octobre 2025 - Jeudi 6 novembre 2025.
- ❖ **Mise à jour données personnelles** : Afin de garantir la fiabilité et l'exactitude des informations personnelles de chacun, une campagne de vérification est lancée auprès de tous les Cast Members. Ces informations sont indispensables pour bénéficier des avantages proposés par l'entreprise ou par son comité social et économique, tels que :
 - Le nombre d'entrées pour le Pass en Scène
 - Les entrées pour les événements Cast Members et proches (soirées de Noël, projections, etc.)
 - Les chèques cadeaux de fin d'année distribués par le CSE

Les données personnelles permettent également d'être éligibles à des dispositifs tels que l'autorisation d'absence pour la rentrée scolaire ou l'aide à la petite enfance.

Données à vérifier et à corriger si nécessaire : Votre adresse personnelle, Votre adresse électronique personnelle, Votre numéro de téléphone, La personne à contacter en cas d'urgence ainsi que son numéro de téléphone, Votre situation maritale et votre composition familiale (personnes à charge)

Pour vérifier vos données personnelles, rendez-vous sur D Tools HR : « Mise à jour des données personnelles ».

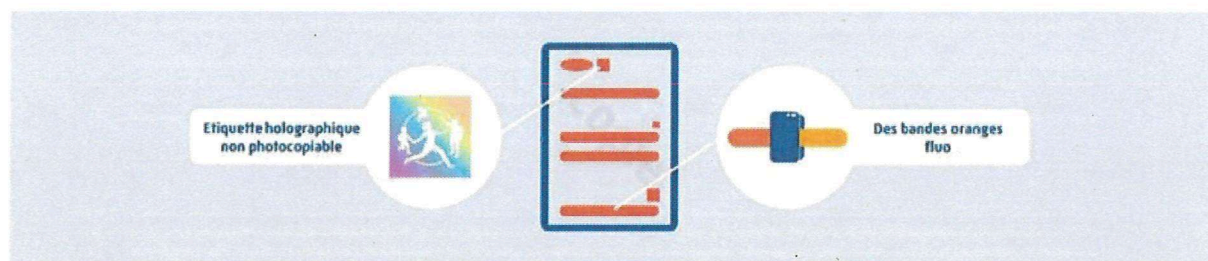
- ❖ **Arrêt de travail** : Après la télétransmission, l'Assurance Maladie poursuit la sécurisation des arrêts de travail : à partir du 1^{er} septembre 2025, les arrêts de travail papier devront être établis à l'aide d'un formulaire sécurisé lorsqu'un arrêt dématérialisé ne sera pas possible.

Dans 8 cas sur 10, l'avis d'arrêt de travail est envoyé de façon dématérialisée à l'Assurance Maladie par votre professionnel de santé. Cette télétransmission permet non seulement des délais de prise en charge plus courts, mais aussi des conditions de sécurité renforcées.

Cependant, dans certaines situations comme une consultation à domicile par exemple, le recours à un arrêt de travail électronique n'est pas possible : un formulaire papier est alors remis au patient.

À compter du 1^{er} septembre 2025, seul le formulaire papier Cerfa sécurisé (n°10170*08) sera accepté

Présentant pas moins de sept points d'authentification (étiquette holographique non photocopiable, encre magnétique, bandes orange fluo, etc.), seul le formulaire Cerfa sécurisé sera accepté lorsqu'il ne sera pas possible de réaliser un arrêt dématérialisé. Si vous recevez un arrêt de travail papier, assurez-vous que votre professionnel de santé utilise bien ce nouveau formulaire sécurisé.



Tout autre formulaire d'avis d'arrêt de travail papier non sécurisé sera rejeté par l'Assurance Maladie. La télétransmission d'un avis d'arrêt de travail dématérialisé reste le moyen le plus sûr pour éviter les usurpations et les fraudes.

À compter du 1^{er} septembre 2025,
les arrêts non sécurisés seront considérés comme une absence non autorisée non payée.

48 h pour justifier votre absence

Vous disposez de 48 h pour envoyer les volets 1 et 2 (pas de scan, pas de photocopie) à votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), le volet 3 est à transmettre à GHRO via [D Tools HR](#).

- ❖ **Une nouvelle journée d'information sur le Conseil en Évolution Professionnelle aura lieu le**
Le mardi 23 septembre 2025, de 9 h 30 à 15 h 00 - Hall du bâtiment Dreams

Durant cette journée, des conseillers seront présents pour informer les salariés sur ce service gratuit et personnalisé.

Ils répondront à leurs questions et leur expliqueront comment le CEP peut les accompagner dans leur parcours professionnel (souhaits de formation, de reconversion, de reprise ou création d'activité, etc.). Ces échanges, qui ne constituent pas des rendez-vous individuels, auront lieu hors temps de travail. A l'issue de ces échanges, chaque salarié pourra convenir d'un rendez-vous ultérieur avec un conseiller pour un entretien individuel et personnalisé.

La prise de rendez-vous pourra se faire au cours de cette journée.

Communication publiée sur Workplace / Fil d'actu RH, ainsi que sur Workvivo concernant cette journée d'information.

- ❖ **Nouvelle procédure relative à la dotation de vêtements professionnels à compter du 1^{er} octobre 2025.** Depuis le 1^{er} janvier 2025, la loi AGECE impose à chaque entreprise le recyclage des textiles professionnels. C'est dans ce nouveau contexte que DLP se doit de revoir son process pour être en capacité de recycler ces vêtements.

